



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1002 Lausanne

Union des villes suisses (UVS)
Monsieur Martin Flügel
Directeur
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne
info@staedteverband.ch

dossier traité par EJQ
notre réf. A.1/2023/115 - sm
votre réf.

Lausanne, le 14 septembre 2023

Consultation Loi fédérale sur des mesures d'allégement budgétaire à partir de 2025 (Union des villes suisses)

Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu votre invitation à participer à la consultation citée en titre et nous vous en remercions.

La Ville de Lausanne est, après celle de Zurich, celle qui accueille la plus forte proportion d'enfants d'âge préscolaire dans des structures de garde, et offre le plus haut pourcentage de places par enfant¹. Cette politique engagée vise à permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale, à favoriser l'égalité hommes-femmes et à offrir les meilleures chances de développement aux enfants. Les bénéfices concernent donc autant les enfants et les parents que l'économie : par l'impact positif sur l'insertion professionnelle des parents et le parcours socioprofessionnel des enfants, l'accueil de jour représente un investissement rentable pour la collectivité².

Dans sa consultation sur la Loi fédérale sur des mesures d'allégement budgétaire à partir de 2025, le Conseil fédéral :

- incite d'une part le Parlement à réduire de moitié le financement pérenne prévu dans la Loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance (LSAcc) (diminution annuelle de CHF 800 à 400 millions) ;
- met d'autre part en consultation la réduction de la rétrocession de l'Impôt fédéral direct aux Cantons, de manière à opérer une économie supplémentaire annuelle de CHF 200 millions au moins.

¹ Office fédéral de la statistique, City Statistics: Garde des petits enfants. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/city-statistics/indicateurs-qualite-vie/equilibre-vie-professionnelle-vie-privee/garde-petits-enfants.html>

² Bill-Körber, A., Eichler, M., Vincenzi, M., Voigt L. (2020). Volkswirtschaftliches Gesamtmodell für die Analyse zur „Politik der frühen Kindheit“ Bericht im Auftrag der Jacobs Foundation. Basel: BAK Economics AG

La Ville de Lausanne ne peut que s'opposer au projet mis en consultation et aux principes qui le guident. En effet, la démarche revient à vider de sa substance le projet de la LSAcc : dans le projet soumis à consultation par le Conseil fédéral, les engagements en faveur de l'accueil de jour souhaités par le Parlement doivent être réduits de moitié, et un autre quart mis à la charge des Cantons. Beaucoup de ces derniers ont déjà un engagement financier pour l'accueil de jour. Le Canton de Vaud, dans son programme de législature, prévoit de le maintenir et l'amplifier ; les économies fédérales ne peuvent que fragiliser cette source de financement. Le Conseil fédéral propose que la Confédération n'assume finalement que le dernier quart des coûts du projet de la LSAcc ; il est encore partiellement compensé par la fin programmée au 31 décembre 2024 des programmes d'impulsion de la Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (LAAcc). Le coût de l'accueil de jour restera donc, autant qu'aujourd'hui, à la charge des parents, des communes et des cantons. Il est pourtant établi que l'offre de places d'accueil reste insuffisante, et que leur coût est comparativement particulièrement élevé pour les familles suisses^{3,4}.

Par ailleurs, le projet du Conseil fédéral prend en considération uniquement les coûts résultant du financement de l'accueil de jour. Dans une analyse dynamique, il convient toutefois d'intégrer ses impacts favorable, premièrement par la baisse des montants déduits au titre de frais de garde pour l'impôt fédéral, et surtout par ses impacts économiques favorables. L'étude BAK Economics déjà mentionnée modélise pour la Suisse la rentabilité de l'investissement dans l'accueil de jour, qui a déjà été confirmé à de nombreuses reprises dans d'autres pays. A un moment où l'économie vit un manque de main-d'œuvre, il paraît logique que l'accueil extrafamilial apparaisse comme une solution à développer, et dont la responsabilité ne peut relever uniquement des familles ni des communes. Il serait légitime que la Confédération intègre ces résultats. Dans le cadre d'une politique coordonnée au niveau fédéral, elle pourrait de plus développer son propre programme pour évaluer de manière précise les effets actuels et futurs de l'accueil de jour extrafamilial sur les enfants, les familles et sur l'économie.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte des remarques émises par la Ville de Lausanne et vous présentons, Monsieur le Directeur, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter



³ OECD (2022), Benefits and wages: Net childcare cost for parents using childcare, <https://data.oecd.org/benwage/net-childcare-costs.htm>

⁴ Éducation et accueil à journée continue dans les villes suisses. Modèles, expériences, recommandations. Document thématique de l'Initiative des villes pour la formation, Initiative des villes pour la formation, 2021